

Compte rendu de la séance du vendredi 13 avril 2018

Secrétaire(s) de la séance:

Damien BELLANGER

Ordre du jour:

- Entretien des espaces verts de la commune
- Vote des taux des taxes directes locales 2018
- Budget primitif 2018
- Questions diverses

5 sujets ajoutés :

- FSL
- Adhésion au SIVU des communes de Lucy-le Bocage et Bézu Saint Germain
- Fusion de communes
- Marché campagnard
- Réparation du broyeur

Le procès-verbal de la séance du 23 mars 2018 est adopté sans observation, à l'unanimité des membres présents.

Délibérations du conseil:

Entretien des espaces verts de la commune (2018 018)

Le Maire expose au Conseil Municipal les devis qu'il a obtenus pour l'entretien des espaces verts en l'absence de l'agent technique en charge de ces travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- retient l'offre de la société Aura Plantes pour un montant H.T de 2 460,00 € mensuel.
- autorise le Maire à signer le devis.

Vote des taux des taxes directes locales 2018 (2018 019)

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré sur le taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locales,

Décide de retenir les taux suivants pour l'année 2018 sans augmentation :

Taux de TAXE D'HABITATION : 18,22 %

Taux de TAXE SUR LE FONCIER BATI : 13,03 %

Taux de TAXE SUR LE FONCIER NON BATI : 20,34 %

Taux de COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES : 24,17 %

Budget primitif 2018 (2018 020)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte le Budget Primitif de l'exercice 2018, équilibré en recettes et dépenses, tel que décrit dans le document ci-dessous :

- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Report		154 797,73		123 377,18
Opérations réelles	372 472,07	348 601,00	357 039,11	102 735,27
Opérations d'ordre	130 926,66			130 926,66
TOTAL	503 398,73	503398,73	357 039,11	357 039,11

Participation FSL (2018 021)

Le Fonds de Solidarité pour le Logement (F.S.L.) permet d'apporter une réponse adaptée aux familles qui éprouvent des difficultés pour accéder ou se maintenir dans un logement et d'y disposer de la fourniture d'eau, d'énergie et de service téléphonique.

L'engagement financier des collectivités pour l'exercice 2018 est calculé sur la base de 0,45 € par habitant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Refuse d'adhérer au Fonds de Solidarité pour le Logement.

SIVU de la picoterie-Adhésion de Lucy le Bocage et Bézu saint Germain (2018 022)

Le Maire informe le Conseil Municipal, que par délibération en date du 09/04/2018, le Comité Syndical du SIVU de la Picoterie, a décidé d'accepter l'adhésion des communes de Lucy le Bocage et Bézu Saint Germain au SIVU.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte l'adhésion des communes de Lucy le Bocage et Bézu Saint Germain au SIVU de la Picoterie.

Projet de fusion de communes (2018 023)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'avancement du projet de fusion avec la commune de Veully-la-Poterie.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, émet le vœu de poursuivre l'étude de cette fusion.

Réparation du broyeur (2018 024)

DELIBERATION N°2018-006 DU 26 JANVIER 2018.

Le Maire informe le Conseil Municipal du complément de facture sur le montant initial du devis qu'il a obtenu pour la réparation du broyeur de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- accepte le supplément du garage MICKA REPARE pour un montant TTC de 222.23 €.

Objet : Marché Campagnard

Le Maire informe le Conseil Municipal des difficultés rencontrées lors du Marché de Mars.

Il a été décidé de procéder à l'achat d'un chariot pour le transport des câbles et coffrets satellites.

Séance levée à 22h00